

MOTION

Présentée à la séance du Conseil Départemental de l'Education Nationale de Seine et Marne du 21 avril 2020

Les membres du CDEN de Seine et Marne réunis le 21 avril 2020, expriment leurs grandes inquiétudes sur la perspective d'une réouverture des établissements scolaires le 11 mai 2020.

Dans une des académies les plus touchée par le Covid-19, après un indispensable cadrage national, la logique aurait été de dresser d'abord un protocole de reprise avec toutes les actrices et tous les acteurs de terrains (personnels de santé, élus, enseignants, fonctionnaires territoriaux...) en réunissant selon les modalités de fonctionnement adéquates, les CHS d'établissement, et/ou les conseils d'administration, les conseils d'école en visioconférence, puis de fixer une date en conséquence.

C'est ce en tout cas ce que nous demandons, tant le nombre de questions restant en suspens est important. Pour n'en citer que quelques unes :

- Comment organiser des sens de circulation dans des structures parfois trop petites ?
- Comment gérer les moments de récréations, les passages aux toilettes notamment pour nos élèves les plus jeunes ?
- Comment gérer les attroupements d'élèves ou de parents devant les établissements ?
- Comment respecter les distanciations sociales dans les bus scolaire, à la cantine... ?
- Quels gestes barrières dans les maternelles ? Avec des petites sections ?
- Quelle procédure est envisagée si un élève, un personnel est infecté ?
- Quid du dépistage ?
- ETC...

L'intervention du premier ministre dimanche n'a en rien répondu à nos interrogations, c'est pourquoi, le CDEN de Seine et Marne attend des réponses urgentes et des engagements du Ministère avant que soit envisagé un calendrier de retour des personnels et du public dans nos établissements.

Si ces garanties sanitaires n'étaient pas remplies, les risques encourus par les élèves, les personnels, et la population devront conduire à différer l'ouverture des écoles et des établissements scolaires prévue à partir du 11 mai.